VILLE LES AVIRONS
Vers un territoire durable

Extrait N° 6 / du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 03 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 03 octobre à seize heures et trente minutes, les membres du Centre Communal d'Action Sociale des AVIRONS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Éric FERRÈRE, Président du Centre Communal d'Action Sociale.**

Présents : Pour le Conseil Municipal : M. Éric FERRÈRE - M. Jean-Daniel DENNEMONT - M. Pierrot CANTINA - Mme Suzie CUVELIER - Mme BARET Christine – Mme Marcella MAZEAU - Mme Suzette RIVIERE
Pour l'Association Saint-Vincent-De-Paul : M. Gidexe PERSEE
Pour l'UDAF : Mme Sophie PERSEE
Pour l'ORIAPA : Mme Blandine HOARAU

Absent : Mme Christelle ETHEVE-VADIER (conseillère municipale) - M. René VLODY (Conseiller Municipal) - M. Jean-Michel CADET (Club des amis) - Mme Annick AMACOUTY (Comité Régional Handisport) – Mme Fabienne HAMILCARO (UDAF) - M. Georges NACOULIVALA (Comité Régional Sport Adapté)

Secrétaire : Le Président propose la candidature de **Madame Christine BARET** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **Mme Christine BARET** est désignée pour en assurer les fonctions.

Le quorum ayant été atteint le Président passe à l'ordre du jour.

.

NOTA :

Le Président certifie que la convocation du Conseil a été faite le **26 septembre 2024** et que le nombre des membres en exercice étant de **16**, le nombre des membres présents est de **10.**

Le Président,

MAIRIE DES AVIRONS C.C.A.S Dept. DE LA REUNION

Éric FERRÈRE

& &
&

RAPPORT N°6 : Pacte Département et Territoires (PDT)

- Approbation de la convention
- Approbation du plan de financement

Dans le cadre du dispositif Pacte Département et Territoires en faveur des communes pour 2024-2026, la ville peut solliciter auprès du Conseil Départemental le financement de projets au titre du volet investissement et du volet social (fonctionnement).
Le volet social pour un montant de 208 400,00 euros cible les actions en direction des publics vulnérables (familles confrontées à des difficultés éducatives et sociales, jeunes éloignés de l'emploi, personnes âgées, personnes en situation de handicap).
Dans ce cadre, le conseil d'administration est appelé à se prononcer sur le plan de financement prévisionnel des opérations ci-après qui sont susceptibles de faire l'objet d'une demande de financement.
S'agissant du volet social :

Montant total enveloppe : 208 400,00 €								
Libellé de l'opération	**Coût Total HT**	**PDT**		**Montant Commune**		**Autre financement**		
		Taux	**Montant € HT**	**Taux**	**Montant € HT**	**Taux**	**Montant € HT**	**Financeur**
AXE 1 : Soutenir la parentalité	39 324,00 €	17,60%	6 920,00 €	82,40%	32 404,00			
AXE 1 : Séjour familles/ culture et patrimoine	51 708,00 €	21,06%	10 892,00 €	69,88%	35 616,00	10,06%	5 200,00 €	CAF, usagers
AXE 2 : la socioesthétique, outil d'inclusion socioprofessionnelle	19 348,00 €	28,55%	5 524,00 €	71,45%	13 824,00			
AXE 3 : Opération dan' kartié	49 892,00 €	42,09%	21 000,00 €	47,69%	23 792,00	10,22%	5 100,00 €	autres
AXE 3 : Animation à domicile pour séniors isolés	30 862,00 €	57,80%	17 839,00 €	29,88%	9 223,00	12,32%	3 800,00 €	usagers
AXE 3 : Séjour pour Séniors	20 514,00 €	21,90%	4 500,00 €	73,68%	15 114,00	4,42%	900,00 €	usagers
AXE 3 : Passeport "Bien vieillir"	31 072,00 €	55,00%	17 089,00 €	35,35%	10 983,00	9,65%	3 000,00 €	usagers
AXE 4 : Soutenir l'épicerie sociale et solidaire	272 940,00 €	14,70%	40 127,00 €	65,62%	179 100,00	19,68%	53 713,00 €	CAF, ANDES, usagers
AXE 4 : Le maintien à domicile par le portage de repas	177 482,00 €	4,70%	8 320,00 €	55,87%	99 162,00	39,43%	70 000,00 €	usagers
AXE 4 : L'atelier couture	14 904,00 €	23,80%	3 546,00 €	76,21%	11 358,00		0,00 €	
AXE 5 : Petits dépannages et menus travaux à domicile	119 088,00 €	61,00%	72 643,00 €	25,15%	29 945,00	13,85%	16 500,00 €	usagers
TOTAL	**827 134,00 €**	**25,20%**	**208 400,00 €**	**55.70%**	**460 521,00**	**19,10%**	**158 213,00**	

Aux vues des éléments qui précèdent, il est demandé au conseil d'administration :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel des diverses opérations,
- D'autoriser le Président ou en son absence, le Vice-Président, à signer la convention PDT et tous les documents y afférents.

Invité à se prononcer, le Conseil d'Administration :

- Approuve **à l'unanimité** le plan de financement prévisionnel des diverses opérations,
- Autorise **à l'unanimité** le Président ou en son absence, le Vice-Président, à signer la convention PDT et tous les documents y afférents.

Pour expédition conforme,

Le Président

MAIRIE DES AVIRONS
C.C.A.S
Dépt. DE LA REUNION

Éric FERRÈRE

Le Maire certifie que le présent document
a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE
LE 10 OCT. 2024

PUBLIÉ LE : 10 OCT. 2024

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de La Réunion (Tribunal administratif de La Réunion ; 27, rue Félix Guyon, CS 61107, 97404 Saint-Denis Cedex ; Tél. : 02 62 92 43 60 ; Fax : 02 62 92 43 62 ; greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.